

avoir loué l'admirable élasticité de cette organisation, nous apprend qu'« il fut interdit à tout Charbonnier appartenant à une Vente de s'introduire dans une autre Vente. Cette interdiction était sanctionnée par la peine de mort. » Nous verrons que la Haute-Vente elle-même recevait ses directions d'un Comité supérieur dont elle savait l'existence, puisqu'il lui intimait des ordres, mais dont elle ignorait le siège et le personnel.

Les Ventes centrales, à plus forte raison les Ventes particulières, se trouvaient dans la même situation vis-à-vis de la Haute-Vente. Elles recevaient des instructions, des mots d'ordre, sans savoir d'où ni de qui cela venait.

Aujourd'hui le mystère est percé. Les papiers de la Haute-Vente vinrent en la possession du Saint-Siège sous le pontificat de Léon XII, qui les fit déposer aux archives du Vatican. Par quelle voie y sont-ils arrivés ? Est-ce par la conversion de l'un des conjurés ? est-ce par un coup heureux de la police romaine ? on ne le sait.

Comment de là sont-ils venus à la connaissance du public, assez du moins pour que l'on sache quelle fut l'organisation de la Haute-Vente, la tâche qui lui fut assignée et les moyens qu'elle employa pour remplir sa mission ? le voici :

Le pape Grégoire XVI, effrayé du redoublement d'activité qu'il remarquait dans les sociétés secrètes, et voyant le danger que leurs machinations faisaient courir à la société civile et à la société religieuse, voulut, peu de jours avant sa mort, les dévoiler à toute l'Europe. Pour cela, il jeta les yeux sur Crétineau-Joly. Le 20 mai 1846, il lui fit écrire par le cardinal Lambruschini de venir à Rome pour un projet de haute importance. L'historien de la Compagnie de Jésus allait s'embarquer à Ancône pour un voyage en Orient. Il y renonça et se rendit aussitôt à l'appel du Saint-Père. Grégoire XVI lui demanda d'écrire l'*Histoire des Sociétés secrètes et de leurs Conséquences*. Il lui fit remettre pour ce travail, par le cardinal Bernetti, ancien secrétaire d'Etat, les documents en sa possession, et il l'accrédita auprès des Cours de Vienne et de Naples pour qu'il obtint d'elles communication d'autres documents déposés dans leurs archives secrètes.

Crétineau-Joly se rendit d'abord à Naples, et là il apprit de